

DES TARIFS SELON LE QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial	Vignoc et communes conventionnées				Autres communes		TAP/an/enfant
	Périscolaire 1/2 heure	Goûter périscolaire	Journée	1/2 journée	Journée	1/2 journée	
1 à 750	0,45 €	0,90 €	8,80 €	7,30 €	17,40 €	13,10 €	52,00 €
751 à 950	0,50 €	1,00 €	10,40 €	8,90 €	19,00 €	14,70 €	58,00 €
951 à 1 250	0,55 €	1,10 €	11,30 €	9,80 €	19,90 €	15,60 €	63,00 €
1 251 à 1 500	0,60 €	1,20 €	12,80 €	11,30 €	21,40 €	17,10 €	70,00 €
> à 1 500 ou non CAF/MSA	0,65 €	1,30 €	13,60 €	12,10 €	22,20 €	17,90 €	75,00 €

Adhésion familiale : 15€/ année scolaire à compter du 3 septembre 2018

Gratuite de 16h à 16h30 en périscolaire (prise en charge municipale).

1^{ère} heure non fractionnable (de 16h30 à 17h30) en périscolaire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Fiche sanitaire et règlement intérieur / Photocopies des vaccins / Attestation scolaire pour les enfants de moins de 3 ans. Toute maladie contagieuse constatée entraînera l'éviction immédiate de l'enfant et ce jusqu'à guérison complète (certificat médical à l'appui).



PARENTS, BIENVENUE DANS L'ASSO !

- ▶ Le Centre de Loisirs est une association de parents élus chaque année. Nous avons besoin de vous, rejoignez-nous !
- ▶ Les parents élus cette année : Klervie LE VERGE, Sophie BLANCHET, Amélie VICQUELIN, Maryline PINTON, Magali GOLLUCCIO, Nadège ROUXEL, Solène MALAGA, Audrey RENAULT, Sarah MOTREUIL, Ophélie GUIONIN.

L'implication des parents et des familles est essentielle à la vie de l'association.

« Tandem », c'est la commission parentalité de l'association Accueil & Loisirs. Constituée d'élus bénévoles et de salariés, cette commission a pour but d'organiser des temps à destination des familles: des animations parent/enfant, des conférences, des animations pour soutenir la parentalité...



asso@accueiletloisirs.fr

www.accueiletloisirs.fr



SAUVAGES / 02 99 91 31 32 © Photos DR



ASSOCIATION ACCUEIL & LOISIRS

Centre de loisirs



LE PROJET ÉDUCATIF

Les fondements

- ▶ L'éducation est l'affaire de tous.
- ▶ Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté.
- ▶ Le temps de loisirs participe à l'apprentissage du choix.
- ▶ La connaissance de l'autre et le respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde.
- ▶ L'implication des parents et des familles est essentielle à la vie de l'association.

Nos objectifs

- ▶ **Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux**, qu'il soit physiologique, psychomoteur, affectif ou intellectuel, sachant que chacun d'eux interagit avec les autres.
- ▶ **Accompagner l'enfant vers son autonomie**, c'est-à-dire à la capacité à déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et à les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.
- ▶ **Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen**, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.
- ▶ **Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle**, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus.
- ▶ **Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie** afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.



UNE ÉQUIPE ÉDUCATIVE DIPLÔMÉE

- ▶ **Céline Aubry**, directrice de l'association - 07 61 71 50 45 - celine.aubry@accueiletloisirs.fr
- ▶ **Guillaume Montagné**, directeur du Centre de loisirs de Vignoc - 06 95 86 63 08
guillaume.montagne@accueiletloisirs.fr
- ▶ Une équipe d'animation professionnelle. Des vacataires pendant les vacances.



CENTRE
DE LOISIRS

18, rue des écoles
35630 VIGNOC



UN ACCUEIL DE LOISIRS PENDANT LES MERCREDIS, LES VACANCES

- ▶ Le mercredi, de 12h15 à 19h00.
- ▶ En hiver, au printemps, l'été en juillet et fin août et en automne (en fonction des inscriptions) de 7h30 à 19h.
Lorsque le site de Vignoc est fermé, les enfants sont accueillis à La Mézière.

UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE APRÈS LA CLASSE

- Tous les jours de la semaine, pour les enfants scolarisés sur la commune :
- ▶ De 13h50 à 16h00, organisation des TAP, les mardis pour les primaires et les jeudis pour les maternelles.
 - ▶ De 16h00 à 19h00, à l'école maternelle.